

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 6 octobre 2017

Date de publication : 13 octobre 2017	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 29 septembre 2017	Nombre de délégués présents ou représentés : 15

Le 6 octobre 2017, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais Poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, président.

Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

Mme Lydie BERNARD

Mme Myriam GARREAU

M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

M. Benoit BITEAU

M. Pascal DUFORESTEL

M. Nicolas GAMACHE

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime

Mme Catherine DESPREZ

Au titre du Conseil départemental de la Vendée

M. Arnaud CHARPENTIER

M. François BON

Au titre des communes

M. Joël BLUTEAU

M. Bernard BORDET

M. Marc THEBAULT

Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI

M. Yann HELARY

Au titre des chambres d'agriculture

M. Christian AIME

Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, M. Jérémy BOISSEAU, M. Jean-Claude RICHARD, M. Jean-Pierre SERVANT,
M. Michel SIMON, Mme Séverine VACHON, M. Stéphane VILLAIN

Convention avec les Caisses d'Allocations Familiales 17 et 85 : programme de plantation



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Convention avec les CAF 17 et 85 : programme de plantation

Contexte

Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) des 3 départements participent au programme de financement des plantations du PNR ; elles souhaiteraient formaliser et valoriser leur engagement en faveur des générations futures (au titre de la lutte contre le réchauffement climatique) au niveau national au travers d'une charte. Le Parc est sollicité à ce titre.

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes portant sur le cadre d'intervention et les avenants définissant les projets financés avec les CAF.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,

